FONGICIDE contre les maladies des cultures légumières et des arbres fruitiers, et contre l'oïdium, botrytis et anthracnose pour les petits fruits et fraisier, sous serre permanente.

Luna® SENSATION

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Fiche d'identité

Composition :

Composants dangereux CLP
- Fluopyram
- Trifloxystrobine
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Classification RAC : 11-7

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2130152

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : fluopyram
Teneur : 250g/l, soit 21.4% (m/m)
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Substance active : trifloxystrobine
Teneur : 250g/l, soit 21.4% (m/m)
Famille chimique : oximinoacétates
Mode d'action : Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.

Description

Le produit est un fongicide associant deux substances actives aux modes d'action différents et complémentaires : le fluopyram, nouvelle substance active de la famille des pyridinyl-éthyl-benzamide, et la trifloxystrobine, molécule de la famille des oximinoacétates.
Le fluopyram est actif sur tous les stades du cycle de développement du pathogène : germination des spores, développement du tube germinatif, croissance mycélienne et sporulation.
Il agit au niveau du complexe II de la chaîne respiratoire de la cellule et bloque la production d'énergie du champignon.
Le fluopyram possède des propriétés uniques de biodisponibilité :
- bonne action de surface sur feuilles et baies
- pénétration lente et continue dans le végétal
- excellente activité translaminaire
- distribution dans la plante par systémie ascendante
La trifloxystrobine fait partie de la famille des oximinoacétates et agit en bloquant la respiration cellulaire. Elle empêche le transfert d'électrons au niveau du complexe III de la chaîne respiratoire mitochondriale.
La trifloxystrobine est dotée de trois propriétés essentielles qui constituent l'action mésostémique:
- forte affinité avec la cuticule des feuilles et des baies
- redistribution en phase gazeuse dans le couvert végétal
- activité translaminaire

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement le produit présenté sous forme de suspension concentrée, dans la cuve du pulvérisateur remplie au moins au tiers, le système d'agitation en fonctionnement pour obtenir une bonne mise en suspension. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire en maintenant l'agitation.
Agiter énergiquement la préparation de la bouillie avant emploi.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classes de danger

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Attention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages "carotte", "choux à inflorescence", "choux pommés", "navet", "fines herbes" en plein champ, ainsi que "cucurbitacées à peau comestible", "cucurbitacées à peau non comestible", "tomate-aubergine" et "poivron" sous abri ouvert au moment du traitement.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "tomate-aubergine", "poivron" et "cucurbitacées à peau comestible" en plein champ.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "cerisier", "pêcher-abricotier" et "prunier".
SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages "cerisier", "pêcher" et "prunier" en cas d'application avant BBCH 69 à la dose de 0,5 L/ha.
Culture attractive en floraison : emploi possible. Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pendant la période comprise entre 2 heures avant le coucher du soleil et 3 heures après.

Délai de rentrée
[48] heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Aubergine - plein champ	Alternariose, Oïdiums	0.56 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1c, 2c, 7a
Aubergine - sous abri	Oïdiums	0.4 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1a, 1b, 2a, 2c, 7c
Carotte - plein champ	Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose	0.5 l/ha	stade BBCH 41 à BBCH 49	14	1b, 7a
Chou de Bruxelles et autres choux pommés-plein champ	Alternariose, Mycosphaerella brassicicola, Oïdiums, Phoma	0.5 l/ha	stade BBCH 41 à BBCH 49	14	1b, 7a
Chou-fleur, brocoli et autres choux à inflorescence-plein champ	Alternariose, Mycosphaerella brassicicola, Oïdiums, Phoma	0.5 l/ha	stade BBCH 41 à BBCH 49	14	1b, 7a
Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible-plein champ	Brûlures des tiges	0.56 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1c, 2c, 7a
Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible-sous abri	Oïdiums	0.4 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1a, 1b, 2a, 2c, 7c
Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible-Sous serre permanente	Brûlures des tiges, Pourriture grise	0.6 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1a, 2a, 7c

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible-sous tunnel	Brûlures des tiges, Pourriture grise	0.56 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1b, 2a, 2c, 7c
Coriandre, carvi et persil-plein champ	Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose	0.5 l/ha	stade BBCH 41 à BBCH 49	14	1b, 7a
Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible-sous abri	Oïdiums	0.4 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1a, 1b, 2a, 2c, 7c
Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible - sous serre permanente	Brûlures des tiges, Pourriture grise	0.6 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1a, 2a, 7c
Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible-sous tunnel	Brûlures des tiges, Pourriture grise	0.56 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1b, 2c, 7c
Persil à grosse racine - plein champ	Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose	0.5 l/ha	stade BBCH 41 à BBCH 49	14	1b, 7a
Piment - plein champ	Alternariose, Oïdiums	0.56 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1c, 2c, 7a
Piment - sous abri	Oïdiums	0.4 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1a, 1b, 2a, 2c, 7c
Poivron - plein champ	Alternariose, Oïdiums	0.56 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1c, 2c, 7a
Poivron - sous abri	Oïdiums	0.4 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1a, 1b, 2a, 2c, 7c
Radis - plein	Rhizoctonia solani	0.5 l/ha	jusqu'au stade BBCH 10	14	1b, 7a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
champ					
Raifort - plein champ	Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose	0.5 l/ha	stade BBCH 41 à BBCH 49	14	1b, 7a
scorsonère-plein champ	Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose	0.5 l/ha	stade BBCH 41 à BBCH 49	14	1b, 7a
Tomate plein champ	Alternariose, Oïdiums	0.56 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1c, 2c, 7a
Tomate - sous abri	Oïdiums	0.4 l/ha	stade BBCH 51 à BBCH 89	3	1a, 1b, 2c, 7c
Topinambour - plein champ	Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose	0.5 l/ha	stade BBCH 41 à BBCH 49	14	1b, 7a

Pour l'usage sur radis dont l'autorisation a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) 1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de manque d'efficacité ou de phytotoxicité. Au regard des données à sa disposition, le détenteur de l'AMM décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Cerisier	Monilioses	0.5 l/ha	stade BBCH 55 à BBCH 87	7	1d, 2b, 2c, 7b
Cerisier	Cylindrosporiose	0.3 l/ha	stade BBCH 55 à BBCH 87	7	1d, 2c, 7b
Pêcher, Abricotier, Nectarinier	Monilioses	0.5 l/ha	stade BBCH 55 à BBCH 87	7	1d, 2b, 2c, 7b
Pêcher, Abricotier, Nectarinier	Oïdiums	0.3 l/ha	stade BBCH 55 à BBCH 87	7	1d, 2c, 7b
Pêcher, nectarinier	Cloque du pêcher	0.3 l/ha	stade BBCH 55 à BBCH 73	7	1d, 2c, 7b
Prunier	Monilioses	0.5 l/ha	stade BBCH 55 à BBCH 87	7	1d, 2b, 2c, 7b

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Cassissier - sous abri fermé	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.8 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 89	7	1a, 2a
Fraisier - sous abri fermé	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Anthracnose, Taches pourpres et rouges, Oïdiums	0.8 l/ha	stade BBCH 40 à BBCH 89	3	1a, 2a
Framboisier et mûre - sous abri fermé	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.8 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 89	3	1a, 2a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.
1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "carotte", "choux à inflorescence", "choux pommés", "navet", "fines herbes" en plein champ, ainsi que "cucurbitacées à peau comestible", "cucurbitacées à peau non comestible", "tomate-aubergine" et "poivron" sous abri ouvert au moment du traitement.
1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "tomate-aubergine", "poivron" et "cucurbitacées à peau comestible" en plein champ.
1d. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "cerisier", "pêcher-abricotier" et "prunier".

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Peut porter atteinte à la faune auxiliaire dans les serres permanentes et pour les usages sous abri. Eviter toute exposition inutile.
2b. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages "cerisier", "pêcher" et "prunier" en cas d'application avant BBCH 69 à la dose de 0,5 L/ha.
2c. . Culture attractive en floraison : emploi possible - Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pendant la période comprise entre 2 heures avant le coucher du soleil et 3 heures après.

7. Riverains et personnes présentes
7a. . Pour les usages sur "carotte", "choux à inflorescence", "choux pommés, "tomate-aubergine" en plein champ, "fines herbes", "poivron" en plein champ, "cucurbitacées à peau comestible" en plein champ et "navet", respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
7b. . Pour les usages sur "cerisier", "pêcher-abricotier" et "prunier", respecter une distance d'au moins 10 m entre le dernier rang traité et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
7c. . Pour les usages sous abri, respecter une distance d'au moins 5 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Sur fraisier, sous abri fermé uniquement : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique pourriture grise, oïdium, anthracnose et maladie des taches pourpres et rouges.
Sur petits fruits (cassissier, myrtillier, groseillier, sureau noir, airelle, cynorhodon, azerolier, framboisier, mûres, mûres des haies), sous abri fermé uniquement : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur oïdium, pourriture grise et anthracnose.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Sur fraisier, sous abri fermé uniquement : le produit fait preuve d'un très haut niveau d'efficacité contre les maladies du fraisier, tant sur feuilles que sur fruits. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture. Le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha du stade BBCH 40 (tout début du développement des stolons) jusqu'au stade BBCH 89 (récolte) mais de préférence en préventif en respectant un DAR de 3 jours.
Le nombre d'application est limité à deux sous abri fermé / an / culture, toutes cibles confondues.
Le produit est sélectif de la plupart des variétés de fraisier produites sous abri.
Sur petits fruits, sous abri fermé uniquement (cassissier, myrtillier, groseillier, sureau noir, airelle, cynorhodon, azerolier, framboisier, mûres, mûres des haies) : le produit s'utilise à la dose de 0,8l/ha pour contrôler l'oïdium, la pourriture grise et anthracnose. Son positionnement se fera en préventif de la maladie visée. De par son large spectre, le produit pourra être efficace sur plusieurs maladies concomitantes (cf. bulletins techniques locaux et BSV).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Le produit contient deux substances actives ayant des modes d'action différents, l'une appartenant au groupe des SDHI (inhibiteurs de la succinate-déshydrogénase) et l'autre au groupe des QoI (Quinone outside Inhibitor). Afin de limiter le risque éventuel d'apparition et/ou de développement de souches de champignon résistantes à l'un ou l'autre de ces modes d'action, il est indispensable de respecter les bonnes pratiques agricoles, ainsi que les doses et les stades d'application mentionnés sur l' étiquette.
Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de même substances actives ou de même familles chimiques.
Enfin, dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, il est conseillé d'alterner les modes d'action en intégrant, dans les programmes de lutte, des produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et/ou à mode d'action différents.

Classification FRAC

11 - Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.
7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)

Veiller à assurer une bonne qualité de pulvérisation pour couvrir l'ensemble de la végétation à protéger.
Sur fraisier : Veiller à assurer une bonne qualité de pulvérisation pour couvrir l'ensemble de la végétation à protéger. Utiliser un volume de bouillie de 200 à 800 L/HA.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :												PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :										NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; **PULVÉRISATION VERS LE BAS**		**PULVÉRISATEUR** PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; **PULVÉRISATION VERS LE HAUT**		**LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)**		**LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)**		**PULVÉRISATEUR À DOS**			
		TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**	TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**	**SANS CONTACT** AVEC LA VÉGÉTATION	**CONTACT INTENSE** AVEC LA VÉGÉTATION	**SANS CONTACT** AVEC LA VÉGÉTATION	**CONTACT INTENSE** AVEC LA VÉGÉTATION	**SANS CONTACT** AVEC LA VÉGÉTATION	**CONTACT INTENSE** AVEC LA VÉGÉTATION		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel OU											EPI vestimentaire ET EPI partiel OU	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)													
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	Type 3 ou 4	ou					Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	type 3 ou 4 avec capuche	
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)													
BOTTES certifiées EN 13 832-3													

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
**En cas de contact avec la culture traitée.
(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Luna® Sensation ¤ 250 g/l fluopyram 250 g/l trifloxystrobine ¤ AMM n°2130152 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ¤ Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1

¤ ¤ ¤ Attention ¤ ¤ ¤ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ¤ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ¤ H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)